



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500
ecolesamueldechamplain.ca

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries

Québec

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
TENUE LE MARDI 6 JUIN 2023 À 19 H
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DOMINIQUE FISET**

Sont présents :

Bilodeau, Annie, représentante des enseignants
Boivin, Karen, représentante des parents
Corbeil, Robert, représentant des parents
Croteau, Martin, représentant des enseignants
Fiset, Dominique, représentante des parents
Gagné, Jean-Philippe, représentant de la communauté (*départ à 20h50*)
Gauthier, Nadine, directrice
Guillemette, Alain, représentant du personnel professionnel (*départ à 20h50*)
Lacombe, Isabelle, représentante des parents
Lafleur, Émile, représentant des élèves
Larochelle, Clémentine, représentante des enseignants
Lauriault, David, représentant des parents
Mercier, Judith, représentante des parents
Roy, William, représentant des élèves
Tardif, Anne, représentante des enseignants
Tremblay, Olivier, représentant des parents
Tremblay, Sonia, représentante des enseignants
Verpaelst, Caroline, représentante du personnel de soutien

Sont absents :

Berri, Ylan, représentant des élèves
D'Avignon, Mathieu, représentant des enseignants
Hamel-Trottier, Audrey, représentante des parents (substitut)
Lafleur, Philippe, représentant des parents (substitut)
Ngoupe, Eric Lunaud, représentant des parents

Assiste également à la rencontre :

Comtois, Stéphanie, directrice adjointe (*départ à 21h05*)
Duchesne, Fanny, directrice adjointe
Gagnon, Catherine, gestionnaire administrative d'établissement
Tremblay, Jean-Normand, directeur adjoint

Madame Geneviève Tremblay agit à titre de secrétaire de la rencontre.

1. Mot de bienvenue

Madame Fiset, présidente, souhaite la bienvenue aux membres. Madame Gauthier mentionne que l'élection des membres pour le Conseil d'établissement 2023-2024 aura lieu lors de l'assemblée générale des parents le 12 septembre prochain. Les modalités seront annoncées en début d'année.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Madame Fiset fait la lecture de l'ordre du jour et valide si les membres ont des points à ajouter.

CE-22/23-37 IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Corbeil

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du 6 juin 2023 soit adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023
4. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023
5. Questions du public
6. Rapport des comités :
 - 6.1 Comité de parents
 - 6.2 Comité étudiant
7. Approbation du calendrier scolaire 2023-2024
8. Approbation des frais chargés aux parents 2023-2024
9. Approbation du menu et de la liste de prix de la cafétéria 2023-2024
10. Approbation des règles de vie 2023-2024
11. Approbation du code vestimentaire 2023-2024
12. Approbation des services éducatifs complémentaires pour 2023-2024
13. Adoption du rapport annuel du Conseil d'établissement 2022-2023
14. Consultation PEVR
15. Approbation de la programmation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école
16. Correspondance
17. Informations de la direction
 - 17.1 Plan d'effectifs 2023-2024
 - 17.2 Travaux faits et travaux été 2023
18. Questions diverses
19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023

Ayant pris connaissance du document au préalable, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires et modifications.

Une modification est à apporter à la page 3. Il manque le mot « élèves » dans le quatrième paragraphe.

À la page 4, à la fin du point *Consultation Politique sur les frais remboursables dans le cadre d'une fonction*, ajouter le mot « de » devant « ces ».

CE-22/23-38 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Lacombe

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain tenue le mercredi 26 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivis au compte rendu de la séance ordinaire du 26 avril 2023

8. Suivi de la lettre de la direction générale (frais chargés aux parents – Soccer)

Madame Gauthier n'a pas de suivi à faire pour le moment concernant l'utilisation du stade de soccer. Après vérification, la direction ne peut pas se joindre aux discussions avec la Ville. La direction a communiqué au CSS que l'accessibilité au stade est un enjeu par rapport à la viabilité de la concentration soccer. Le CSS va défendre notre point afin d'éviter les désagréments. La direction demeure à l'affût des développements dans ce dossier. Les parents seront avisés de la possibilité que l'accès aux terrains ne soit peut-être plus gratuit et que, si c'est le cas, il y aura un impact sur les frais chargés aux parents.

5. Questions du public

Monsieur Bernière, délégué syndical des enseignants, est présent pour prendre la parole au nom de ses collègues. Son intention est d'informer les membres concernant les négociations syndicales en cours. Madame Fiset le remercie de sa présence et mentionne qu'elle souhaite que le dossier se règle rapidement.

6. Rapport des comités :

6.1 Comité de parents

Monsieur Ngoupe étant absent, le point est annulé.

6.2 Comité étudiant

Monsieur Lafleur mentionne que les galas des Samuel ont eu lieu les 24 et 25 mai. Plusieurs élèves ont été récompensés pour leur implication, leur persévérance, leur réussite académique et leur performance sportive. Il note que les invitations ont été distribuées tardivement et que c'est dommage car certains n'ont pas pu y assister.

Les représentations de la comédie musicale *La Belle et la Bête* ont eu lieu la semaine dernière. Plusieurs élèves auraient aimé refaire le spectacle à la fin de l'année scolaire, mais ce n'est pas possible.

Le bal est prévu le 22 juin prochain au Palace Royal. Le dernier paiement et l'organisation des tables sont en cours.

Monsieur Roy informe les membres que la Foire des passions s'est tenue le 25 mai dernier et c'était extraordinaire selon plusieurs élèves et membres du personnel. Simulateur de camion, lancé de la hache, band profs-élèves, kiosques variés, etc. étaient au programme.

Une journée thématique « années 80 » est prévue le 13 juin. Une roulathèque et un karaoké seront probablement organisés.

La Fête de la reconnaissance est prévue le 9 juin. Il y aura remise de l'album des finissants et du mot écrit en 1^{re} secondaire. Des activités sont organisées en après-midi pour les finissants (beach party, piscine de mousse, bagarre de fusils à eau, etc.).

Le comité des élèves a poursuivi son travail sur le code vestimentaire. Celui-ci sera déposé ce soir aux membres du Conseil d'établissement.

Le gala des élèves du programme FPT est prévu le 19 juin.

En terminant, monsieur Roy mentionne que le projet de mascotte a été remis entre les mains de la direction et qu'il sera ramené l'an prochain. Madame Fiset s'est informée à Monsieur Simard, député, et il semblerait qu'il pourrait peut-être contribuer. Il nous a aussi suggéré d'approcher Sol Zanetti, député. Une demande pourrait aussi être faite à la caisse Desjardins. Une mascotte avec tête ventilée est très dispendieuse (plusieurs milliers de dollars, environ 8000\$). Des démarches ont été faites et la mascotte serait prête à être commandée. L'idée d'avoir une mascotte a émergé lors de matchs sportifs. Plusieurs écoles en ont une. Cela est rassembleur, bon pour le sentiment d'appartenance et offre une belle visibilité à l'école. La mascotte pourrait être présente aux différents événements (portes ouvertes par exemple). Madame Lacombe propose qu'on vérifie s'il y a des mascottes "retraitées" disponibles. Il serait aussi possible de faire appel à des commanditaires et d'ajouter leur logo sur les vêtements de la mascotte afin de souligner leur contribution. Madame Gagnon suggère de faire une demande de financement à *La Fabrique à projets* (profits doublés jusqu'à concurrence de 5000\$). Les membres demandent aux élèves de faire une capsule vidéo explicative du projet. Ils pourraient ensuite la partager à leurs contacts pour aider à trouver du financement.

En terminant, madame Fiset informe les membres qu'elle a discuté avec monsieur Steven Melançon, conseiller municipal, de la possibilité d'installer une traverse piétonnière devant l'école. Celui-ci lui a indiqué que nous devons faire la demande officielle via la ligne 311, mais qu'il garde notre demande en tête.

7. Approbation du calendrier scolaire 2023-2024

Madame Duchesne commente le calendrier transmis aux membres. Elle souligne que les dates de l'assemblée générale annuelle des parents et des rencontres de parents sont indiquées. Les modalités des rencontres de parents restent à peaufiner. La rencontre de parents pour la première étape est prévue le 16 novembre en soirée (en présentiel) et le 17 novembre en avant-midi (formule virtuelle). La rencontre pour le bulletin de la deuxième étape est prévue le 21 février en soirée (formule virtuelle).

La journée d'activité hivernale est aussi notée au calendrier : 21 février (conditionnellement à l'atteinte d'un taux de participation de 80%). Madame Duchesne explique que la pénurie de chauffeurs ajoute une contrainte d'organisation, car les élèves doivent revenir à l'école en après-midi, avant le transport des élèves du primaire. Un parent évoque la possibilité que les élèves reviennent plus tard, mais que le transport pour le retour à la maison soit assumé par les parents. Cette piste de solution sera explorée.

Trois sessions d'évaluation sont prévues au calendrier en décembre, avril et juin. Madame Duchesne mentionne que les dates des examens du ministère ne sont pas officialisées pour le moment et qu'elles seront ajoutées dès qu'elles seront connues. En terminant, elle invite les membres à faire part de leurs questions et commentaires.

À la suite de questionnements, madame Duchesne mentionne que nous ne sommes pas fermés à l'idée d'organiser aussi une sortie d'été. Cependant, pour le moment, on mise sur une activité rassembleuse en hiver et on fera en sorte de la promouvoir au maximum pour inciter les élèves à participer. Il est à noter qu'il y a très peu de lieux accessibles en mai.

Un parent mentionne que les sessions d'examens, pour son enfant, ne permettent pas de démontrer ses acquis, car son niveau d'énergie baisse plus la semaine avance. Il demande s'il est obligatoire d'avoir trois sessions d'examens. La direction indique que les sessions d'examens sont discutées au CAP à chaque année. Les avis sont partagés. S'il n'y a pas de session, les enseignants vont planifier leurs évaluations pas mal tous au même moment. Les élèves risqueraient d'avoir plusieurs examens une même journée. Aussi, la durée des examens ne permet pas de les planifier dans une période de 75 minutes. La session d'épreuves permet aussi de diminuer les risques de tricherie, car tout le monde fait l'examen au même moment. Un parent demande à quelle fréquence les élèves doivent être évalués pour permettre un jugement. Une enseignante mentionne que la durée est variable selon la compétence évaluée et la discipline enseignée. Au moins deux traces sont nécessaires pour évaluer un élève. Un autre parent demande pourquoi il y a une session d'examens juste avant le départ pour le congé des Fêtes. La direction explique que si elle a lieu après les Fêtes, les élèves vont revenir de vacances et leurs apprentissages ne seront pas frais dans leur mémoire. Aussi, ce n'est pas propice pour l'étude. La fixation des dates d'une session d'épreuves dépend de la date de la fin de l'étape. La première étape se termine au début novembre et les enseignants doivent avoir le temps d'enseigner les notions avant de les évaluer. De plus, évaluer plusieurs fois dans l'année permet de cibler les difficultés des élèves et de les travailler pour qu'ils réussissent en fin d'année.

Pour un élève avec un trouble de l'attention ou de la dyslexie, il est très difficile de rester concentré pendant toute la durée d'un examen. Un parent mentionne que le plan d'intervention permet de mettre en place des mesures d'adaptation pour supporter l'élève. En effet, des élèves bénéficient de mesures adaptatives pour faire leurs évaluations.

Madame Gauthier mentionne que les sessions d'examens sont une décision locale et qu'il n'y a pas d'obligation à cet effet. Des adaptations peuvent être faites, mais il faut garder une vision école globale. La direction comprend la vision des membres et l'intention des enseignants tout comme celle des parents inquiets pour la réussite de leur enfant. Des observations sont notées durant les sessions d'examens afin de retravailler éventuellement l'organisation pour l'année 2024-2025. Certaines matières permettent l'évaluation de compétences en continu, mais ce n'est pas la réalité de toutes les disciplines. Les enseignants sont sensibles aux propos des représentants des parents et ils seront pris en considération lors des discussions. Il s'agit d'un gros chantier de réflexion et nous devons nous assurer de donner les meilleures conditions possibles à la majorité des élèves afin qu'ils atteignent la réussite.

CE-22/23-39 IL EST PROPOSÉ par madame Karen Boivin

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain approuvent le calendrier scolaire pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Approbation des frais chargés aux parents 2023-2024

Madame Gagnon, gestionnaire administrative d'établissement, commente et explique le tableau transmis préalablement aux membres.

Madame Gagnon détaille et justifie les augmentations de coûts pour chacune des concentrations. Les augmentations s'expliquent en majorité par l'augmentation des coûts des cahiers.

Le soutien de 200\$ offert aux parents pour l'accès aux programmes particuliers sera bonifié l'an prochain à 300\$. Les coûts présentés dans le document sont les coûts réels. Ils ne sont pas établis en fonction du crédit de 300\$. Il est à noter que le crédit ne sera pas nécessairement reconduit à chaque année et on ne peut pas se baser sur celui-ci pour établir les coûts.

Les coûts de surveillance demeurent les mêmes. Il y a ajout d'un surveillant, mais l'augmentation de clientèle assume la différence.

Madame Gagnon explique que la concentration hockey est plus dispendieuse en 1^{re} secondaire, car les élèves reçoivent une poche de hockey avec un ensemble de départ (polo, gants, gaine, bas, etc.). L'analyse de l'équipement a été faite et les frais chargés correspondent aux coûts du matériel. Pour le programme régional, le coût du transport a été amené au même niveau qu'au provincial, car ils reçoivent les mêmes services de transport. La majeure partie de l'augmentation des frais chargés aux parents en concentration hockey est due au transport.

Les membres sont invités à faire part de leurs questionnements et commentaires.

Des parents suggèrent d'augmenter les coûts des concentrations de moins de 300\$ à 300\$ (équivalent du crédit gouvernemental) et de répartir les surplus afin d'offrir plus de services aux élèves de l'école. La direction souligne qu'il n'y a pas d'assurance que le crédit soit reconduit à chaque année et nous avons des redditions de comptes à faire. Cela sera peut-être envisagé pour l'année 2024-2025 si les crédits sont reconduits et que c'est possible de le faire. Il serait possible d'augmenter les frais de certains programmes à 300\$ afin de permettre plus d'activités aux élèves. Les membres ont une ouverture à revoir les frais des programmes qui sont de moins de 300\$ (arts visuels, informatique, sciences et multisports).

Les enseignants ont été consultés concernant le matériel à se procurer par les parents et les membres ont aussi reçu les listes de matériel par niveau à se procurer avant la rentrée scolaire. Madame Gauthier indique qu'elles seront diffusées sur le site de l'école à la suite de l'approbation par le Conseil d'établissement. Un membre demande de retirer les images sur les listes de Pré-Dep et FMSS.

Un représentant des parents demande de s'assurer que le matériel demandé est utilisé, car certains parents ont l'impression que le matériel n'est pas tout utilisé. Les enseignants seront sensibilisés l'année prochaine à cet effet. Il est à noter que l'utilisation du matériel dépend de la gestion et des méthodes de travail des élèves.

CE-22/23-40 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Lacombe, appuyée par monsieur David Lauriault, qu'une vérification soit faite pour les concentrations qui ont des coûts inférieurs à 300\$.

Une proposition sera retournée aux membres pour approbation par courriel.

CE-22/23-41 IL EST PROPOSÉ par monsieur William Roy

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain approuvent les listes de matériel requis par niveau pour l'année 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs Jean-Philippe Gagné et Alain Guillemette quittent à 20h50. Avant de quitter, monsieur Gagné remercie l'école d'avoir invité l'organisme l'Évasion St-Pie X à la Foire des passions.

9. Approbation du menu et de la liste de prix de la cafétéria 2023-2024

Madame Gagnon mentionne qu'une augmentation de 0,10\$ est prévue l'an prochain pour le menu du jour. Les membres sont invités à faire part de leurs questions et commentaires. Les membres remarquent que les augmentations sont faibles comparativement à l'inflation. Madame Gagnon mentionne qu'il y aura probablement un impact sur les redevances.

CE-22/23-42 IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Tremblay

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain approuvent le menu et la liste de prix de la cafétéria pour l'année 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10. Approbation des règles de vie 2023-2024

Madame Comtois rappelle que le système d'encadrement a été travaillé avec des ressources régionales il y a quelques années (intervention graduée et approche éducative). Une distinction est faite entre les manquements majeurs et les manquements mineurs. Les règles ont été révisées par le comité d'encadrement disciplinaire, approuvées par le CPE et l'assemblée générale avant d'être déposées au CÉ pour approbation.

Après discussion, il est convenu de remplacer dans le document le mot "devoirs" par "rôles".

En début d'année, une tournée des classes sera faite par la direction et l'AVSEC pour informer les élèves à propos des règles de vie et pour les sensibiliser au civisme.

CE-22/23-43 IL EST PROPOSÉ par madame Clémentine Larochelle

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent l'encadrement disciplinaire proposé pour l'année scolaire 2023-2024. Ces mesures concernent :

- Les règles de vie

Elles seront transmises à chaque élève, ainsi qu'à leurs parents, à la rentrée scolaire (prospectus, agenda scolaire).

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Stéphanie Comtois quitte à 21h05.

11. Approbation du code vestimentaire 2023-2024

Le document est déposé séance tenante aux membres. Il est important de placer l'intention et le préambule en introduction (encadré). Le code déposé permet une marge de manœuvre.

Des assouplissements ont été convenus à la suite du sondage effectué auprès des élèves et du personnel et ils ont été approuvés en assemblée générale avant d'être déposés au CÉ.

Le sujet de la décence sera abordé lors des tournées de classes en début d'année. Il y a de l'éducation à faire, mais il est à noter que ce n'est pas la majorité des élèves qui sont dans l'exagération.

CE-22/23-44 IL EST PROPOSÉ par madame Clémentine Larochelle

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent le code vestimentaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Il sera transmis à chaque élève, ainsi qu'à leurs parents, à la rentrée scolaire (prospectus, agenda scolaire).

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

12. Approbation des services éducatifs complémentaires et particuliers 2023-2024

Madame Gauthier commente le tableau transmis aux membres et énumère les changements :

- Ajout d'un groupe de sec. 1.
- Ajout d'un groupe FMSS / permet de conserver des élèves qui auraient poursuivi leur cheminement ailleurs.
- Abolition du groupe continuité / élèves de sec. 3 avec math de sec. 2.

Ces changements ont nécessité de revoir les services :

- 3 TES temps plein au 1^{er} cycle
- 1 TES temps en sec. 3
- 1 TES temps plein en sec. 4-5
- 2 TES local SAM sont reconduits
- 1 TES combiné pour FPT et FMSS
- TES au local Retrait et d'adaptation scolaire sont reconduits
- Service de psychoéducation au 2^e cycle est diminué de 2 jours au profit des TES (terrains, dans les classes)
- 84 périodes d'enseignement ressource pour répondre aux besoins des élèves. Légère diminution en raison du budget. Si on poursuivait avec le même niveau de services ce serait le déficit assuré.
- Service de psychologie : pas de changement
- Administration : pas de changement, mais nouvelle TOS en poste
- Équipe de gestion : départ de madame Stéphanie Comtois, qui fera un retour à l'enseignement au sein du CSS. Nouvelle direction adjointe : madame Isabelle Jobin, qui arrive de la Pléiade.
- Mandats des directions seront revus : monsieur Jean-Normand Tremblay va s'occuper des élèves de 3^e secondaire et FMSS et madame Jobin va s'occuper des élèves de 1^e secondaire et des classes langagières.

CE-22/23-45 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Lacombe

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain approuvent les services éducatifs complémentaires et particuliers pour 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

13. Adoption du rapport annuel du Conseil d'établissement 2022-2023

Le document est déposé séance tenante.

Les membres remercient Mme Fiset pour son implication.

CE-22/23-46 IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Tremblay

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain adoptent le rapport annuel pour l'année 2022-2023.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

14. Consultation PEVR

Madame Gauthier rappelle aux membres qu'ils ont reçu la consultation par courriel et qu'ils ont jusqu'au 9 juin pour la compléter.

15. Approbation de l'organisation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école

Aucune nouvelle demande n'a été reçue. En effet, nous sommes dans la période précédant les examens donc il n'y a pas d'activité prévue.

Depuis la dernière séance, les membres ont été consultés par courriel pour l'approbation des activités suivantes :

- Film en anglais (26 mai 2023)
- Fillactive (18 mai 2023)
- Arbraska Duchesnay (1^{er} juin 2023)

16. Correspondance

Pas de correspondance.

17. Informations de la direction

17.1 Plan d'effectifs 2023-2024

Madame Gauthier informe les membres que nous en sommes à la confection des tâches et contrats pour l'an prochain.

17.2 Travaux faits et travaux été 2023

Madame Gagnon mentionne que dès le vendredi 9 juin, la cafétéria sera fermée en raison de travaux majeurs. Le plancher de céramique au rez-de-chaussée sera refait. Les parents ont été avisés via l'Info-parents. Les travaux en lien avec l'installation des modulaires sont débutés et ils devraient être prêts pour le 18 août.

À l'automne, après les travaux, le salon étudiant sera revampé (nouveaux casiers et décoration du côté de la salle de conditionnement physique). Il est à noter qu'on ne peut pas avoir plus d'un chantier en cours à la fois. En terminant, il n'y aura pas de climatisation et de ventilation dans l'école les 27 et 28 juin en raison des travaux.

18. Questions diverses

Madame Fiset remercie les membres pour leur collaboration tout au long de l'année. Elle a assisté à une soirée de l'école Freinet et elle encourage les membres à visionner le testament pédagogique de monsieur Marc Audet qui est disponible sur YouTube. En terminant, elle souhaite un bel été à tous les membres.

19. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, madame Clémentine Larochelle propose à 21h46 que la séance soit levée.

La présidente,
Dominique Fiset

La secrétaire,
Geneviève Tremblay